



Liberté Égalité Fraternité MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES

Liberté Égalité Fraternité



## JOURNÉE D'INFORMATION RÉVISION DU RÈGLEMENT « CLP »

CLASSIFICATION, ETIQUETAGE ET EMBALLAGE DES SUBSTANCES CHIMIQUES ET DES MÉLANGES





## **Enjeux (1/2)**

Pacte vert pour l'Europe et stratégie européenne pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques : vers un environnement exempt de substances toxiques

Renforcement du cadre juridique de l'Union pour répondre aux vives préoccupations liées à l'environnement et à la santé tout particulièrement REACH et CLP qui sont les piliers de la réglementation produits chimiques

Règlement CLP = élément central de la classification des dangers





## **Enjeux (2/2)**

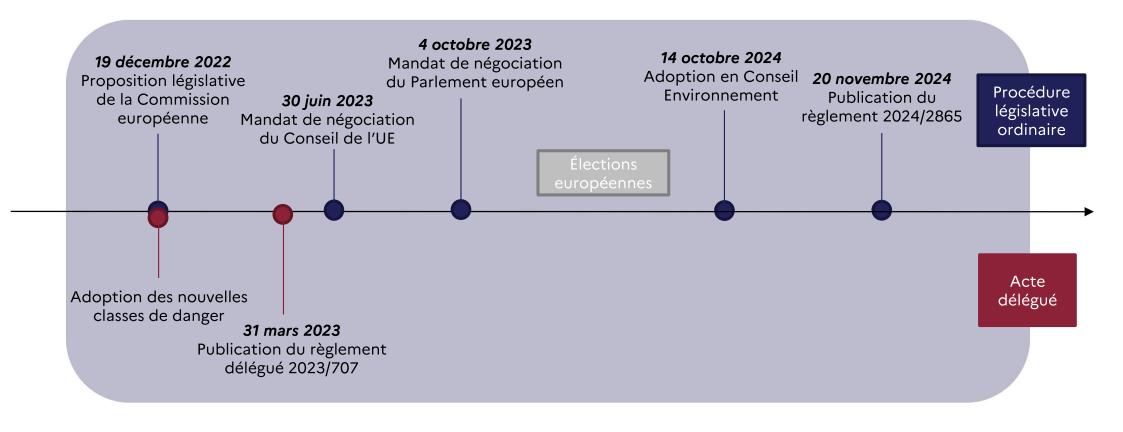
La proposition législative modifiant le règlement CLP vise à :

- Des procédures améliorées et plus rapides pour tous les acteurs
- Une meilleure communication sur les dangers des produits chimiques, y compris en ligne, grâce à des exigences plus simples et plus claires en matière d'étiquetage et de publicité
- Des propositions de classification harmonisée par les agences européennes pour accélérer le rythme d'identification des substances dangereuses.
- Des règles spécifiques pour les produits chimiques rechargeables, pour une utilisation sûre des produits chimiques vendus en vrac





## Calendrier







### Déroulé

#### Session du matin

1. Améliorer l'effectivité de la classification, règle MOCS (DGT/DGPR)

10h-11h

Pause 11h-11h15 2. Améliorer la communication sur les dangers et méthodes de vente (DGCCRF)

11h15-13h

#### Session de l'après-midi

3. Notification de la composition des produits chimiques (DGS, BNPC/CHRU de Nancy)

Pause 15h30-15h45 4. Nouvelles classes de danger (perturbateurs endocriniens, PBT/vPvB, PMT/vPvM) (Anses/DGPR)

14h-15h30

15h45-17h





# 1. Améliorer l'effectivité de la classification, règle MOCS (DGT/DGPR)





#### Clarification des règles générales de classification

- Classification harmonisée applicable à toutes les formes ou à tous les états physiques d'une substance sauf en cas d'entrée spécifique à l'annexe VI
- Clarification de l'interaction entre les principes d'extrapolation et une détermination de la force probante sur la base d'un jugement d'experts pour la classification des mélanges
- Définition et mise en œuvre des estimations de la toxicité aiguë

"estimations de la toxicité aiguë": les valeurs numériques utilisées pour classer les substances et mélanges dans l'une des quatre catégories de danger de toxicité aiguë sur la base de l'exposition par voie orale, cutanée ou par inhalation;

#### ANNEXE VI

poudre de plomb; [diamètre des particules < 1 mm]

plomb massif: [diamètre des particules  $\geq 1 \text{ mm}$ ]





#### Procédure d'harmonisation de la classification

- Donner la possibilité à la Commission européenne de demander à l'ECHA ou l'EFSA de préparer un dossier de classification
- Prioriser les dossiers de classification pour des **groupes de substances** plutôt que pour des substances individuelles
- Actualiser la liste des classes de danger qui doivent faire l'objet d'une classification harmonisée avec les **nouvelles classes de danger**
- Améliorer la transparence et la prévisibilité des propositions de classification harmonisée
- Accélérer l'adoption des actes délégués sur les classifications harmonisées



Registry of CLH intentions until outcome

Substance name C dévalopper / réduire		CAS no 0	Status ©	Submitter
Phenyl(methylethylketoxime)silane	433-360-6	34036-80-1	Submitted	Germany
Tebufenpyrad	601-585-0	119168-77-3	Submitted	France
Sodium bromate	232-160-4	7789-38-0	Submitted	Germany
Rosin, fumarated	266-040-8	65997-04-8	Submitted	Norway
Potassium bromate	231-829-8	7758-01-2	Submitted	Germany
8-methyldecan-2-yl propionate	987-135-7	81931-28-4	Opinion Development	Austria
resorcinol; 1,3-benzenediol	203-585-2	108-46-3	Opinion Adopted	Finland
Hydrogen peroxide	231-765-0	7722-84-1	Opinion Development	Finland
choline hydrogen phosphonate	701-538-5	947138-30-9	Opinion Development	Belgium
A mixture of: cis-4-hydroxy-3-(1,2,3,4- tetrahydro-3-(4-(4- trifluoromethylbenyloxy)phenyl)- 1-naphthyl)coumarin; trans-4-hydroxy- 3-(1,2,3,4-tetrahydro-3-(4-(4- trifluoromethylbenzyloxy)- 1-naphthyl)coumarin 1-naphthyl)coumarin	421-960-0	90035-08-8	Submitted	Netherlands





#### Ne pas dupliquer les expertises

Possibilité pour la Commission d'inscrire à l'annexe VI les **substances déjà identifiées** pour les nouvelles classes de danger PE et PBT/vPvB



Critères d'identification PE SVHC et PPPR/BPR sont équivalents aux critères PE catégorie 1 de CLP

	SVHC	Phytopharmaceutiques	Biocides
Inscription avant le 11/06/26	Liste candidate avant le 11/06/25	Décision d'approbation avant le 11/06/25	Décision d'approbation avant le 11/06/25
Inscription sans délai	Liste candidate avant le 11/06/26 et dossier en cours d'évaluation avant le 11/06/25	Décision d'approbation avant le 11/06/32 et demande d'approbation avant le 11/06/25	<ul> <li>Décision d'approbation avant le 11/06/30 et avant le 11/06/25 :</li> <li>Projet de rapport d'évaluation soumis au BPC</li> <li>Pas de décision d'approbation pour une évaluation directive 98/8/CE achevée avant le 01/09/13</li> <li>Avis BPC art.75(1)(g) soumis à la Commission</li> </ul>





#### Consolider l'inventaire C&L

- Obligation pour les notifiants de fournir à l'ECHA les raisons de s'écarter de la classification la plus sévère ou d'introduire une classification plus sévère
- Mise à jour des notifications dans les 6 mois suivant une révision de classification
- Possibilité pour l'ECHA de demander à un notifiant de rectifier une entrée si elle est incomplète, incorrecte ou obsolète
- Mise à disposition du public des informations notifiées à l'inventaire (sauf l'identité du notifiant si dûment justifié)







#### Mise à jour des étiquettes

- Délais de réétiquetage lors d'un changement de classification :
  - ✓ 6 mois si nouvelle classe de danger, classification plus sévère ou nouveaux éléments d'étiquetage supplémentaires requis
  - ✓ 18 mois sinon
  - ✓ délai fixé dans les actes délégués pour les classifications harmonisées
- Délais à compter de l'obtention ou de la communication de l'information au « fournisseur » de la substance ou du mélange
- Obligation de **coopération** entre les fournisseurs pour réduire le temps global nécessaire pour effectuer les mises à jour



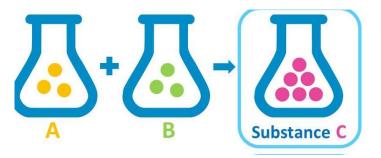




#### Substance, mélange, MOCS?

«substance» : un élément chimique et ses composés, à l'état naturel ou obtenus par un processus de fabrication

- Monoconstituant
- Multiconstituant
- UVCB

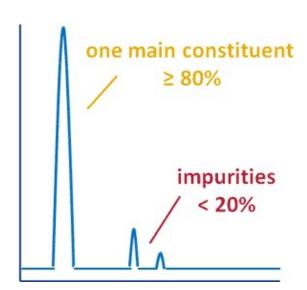




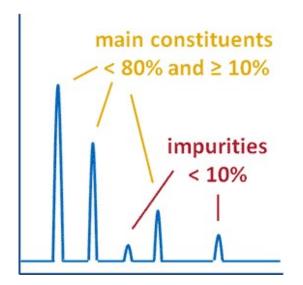


#### Substance, mélange, MOCS?

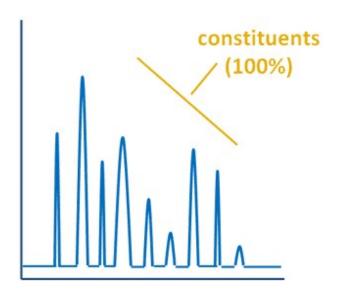
Monoconstituant



Multiconstituant



**UVCB** 







#### Substance, mélange, MOCS?

«mélange» : un mélange (ou une solution) constitué de deux substances ou plus « MOCS » : substances composées de plus d'un constituant

Concept issu de travaux sur les coupes pétrolières (« PetCo ») et autres UVCB.

Concerne finalement la quasi-totalité des substances, y-compris les substances « monoconstituant » avec impureté et additif.







#### **MOCS**

Réflexions et travaux du groupe de travail PetCo depuis les stratégies de test (génération de données) jusqu'à la gestion des risques

Classification : focus sur les classes de danger les plus préoccupantes (CMR, PE, PBT vPvB, PMT, vPvM)

Révision de l'article 5 en cohérence avec les articles 6 et 11 (prise en compte de la présence de constituants classés dans les substances et les mélanges)





#### **MOCS**

- Pour les substances MOCS, prise en compte en priorité de la présence de constituants considérés comme CMR, PE, PBT/vPvB ou PMT/vPvM
  - Même si les données sur la substance « entière » suggèrent une absence d'effet
  - Vise à limiter les données expérimentales sur animal et les incertitudes scientifiques

	Nom	Concentration type %	Plage de concentration %
	Constituant A	90	85 - 96
	Constituant B (impureté)	6	4-7
	Constituant C (impureté)	2	0-3
	Constituant D (impureté)	2	0-3





#### **MOCS**

#### Exemptions:

Pour les substances extraites de plantes (ou d'extraits de plantes) non chimiquement modifiées, comme les huiles essentielles

(comprend les champignons, algues, lichens et levures)

(la Commission aura dans 5 ans à produire un rapport pour justifier de revoir ou non cette exemption)

Pour toute substance dont les données confirment l'absence d'effet (saisine de l'ECHA par la Commission pour confirmation).

## MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Liberté Égalité Fraternité MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT
ET DE LA PRÉVENTION
DES RISQUES

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale du travail Direction générale de la prévention des risques